

CE QU'IL Y A DANS VOTRE JARDIN

BULLETIN D'INFORMATION SUR LE DROIT DE SAVOIR DE LA COLLECTIVITÉ ET L'INVENTAIRE NATIONAL DES REJETS DE POLLUANTS

SOURCE: CANVA

Bienvenue à notre premier bulletin d'information sur l'INRP

PAR JOHN JACKSON ET FE DE LEON

Il s'agit d'une lettre d'information occasionnelle qui vous tiendra au courant de notre travail en tant que membres environnementaux du groupe de travail multilatéral sur l'inventaire national des rejets de polluants (INRP).

Vous recevrez également des mises à jour sur les mesures à prendre, le cas échéant. Par exemple, vous avez reçu une mise à jour sur la proposition du gouvernement d'ajouter certaines PFAS, «connues comme» des produits chimiques à vie, pour la déclaration dans le cadre de l'INRP.



Source: NPRI

Le site web du gouvernement fédéral se trouve à l'adresse suivante <https://www.canada.ca/en/services/environment/pollution-waste-management/national-pollutant-release-inventory.html>

Ce numéro

À propos du groupe de travail multilatéral de l'INRP Lancement d'un nouveau site web

PAGE 02

A propos des membres du groupe de travail de l'INRP

Remerciements

particuliers à Anna Tilman-

Enquête sur l'INRP

PAGE 03

Travailler à l'amélioration de l'INRP

Les PFAS : des produits chimiques éternels

PAGE 04

Fracture

Comment les militants ont utilisé l'INRP dans leur

travail

PAGE 05

Pour plus de renseignements sur l'INRP ou le groupe de

travail des ONG

PAGE 06

Contacts et remerciements

PAGE 07

CE QU'IL Y A DANS VOTRE JARDIN

À propos de l'INRP

L'INRP est un inventaire mandaté par la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) qui exige que certaines installations fassent une déclaration annuelle sur des polluants spécifiques qu'elles rejettent dans l'environnement. Il s'agit du dépôt d'informations du Canada sur les rejets de contaminants environnementaux dans l'air, le sol et l'eau, ainsi que sur le transfert, l'élimination et le recyclage hors site et sur site.

INRP - Groupe de travail multilatéral

La page web d'Environnement et Changement climatique Canada [ECCC] intitulée «À propos de l'Inventaire national des rejets de polluants» se lit comme suit:

«Les informations que les propriétaires et les exploitants d'installations doivent déclarer à l'inventaire :

- aide les Canadiens à comprendre les rejets de polluants dans leurs communautés
- encourage les actions visant à réduire la pollution
- permet de suivre les progrès accomplis.»

Les organisations environnementales non gouvernementales, les groupes d'action citoyenne, les citoyens concernés et les groupes autochtones doivent jouer un rôle essentiel pour atteindre les objectifs du programme de l'INRP.

L'objectif de ce bulletin est de vous faire mieux connaître l'INRP, de vous aider à comprendre comment l'INRP peut vous être utile dans votre travail et de collaborer avec vous pour essayer d'améliorer l'INRP. Nous prévoyons de publier un bulletin tous les six mois environ.

Les rubriques récurrentes du bulletin d'information seront les suivantes :

1. Appels à l'action sur l'INRP
2. Comment les militants ont utilisé l'INRP dans leur travail
3. Travailler à l'amélioration de l'INRP
4. Conseils sur l'utilisation du site web et des données de l'INRP

Lancement de notre NOUVEAU site web

Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre nouvelle section de l'INRP sur le site Web de l'Association canadienne du droit de l'environnement (ACDE) <https://cela.ca/community-right-to-know/> Ce lien vous tiendra au courant des travaux que nous avons menés en tant que membres environnementaux du groupe de travail multilatéral de l'INRP. Tout au long de ce bulletin, vous trouverez des liens vers des éléments du site Web.

CE QU'IL Y A DANS VOTRE JARDIN

A propos des membres du groupe de travail des ONG de l'INRP

Les organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE) membres du groupe de travail multilatéral du gouvernement sur l'INRP sont les suivantes :

- Fe de Leon (Association canadienne du droit de l'environnement, Toronto, Ontario),
- Heather Fast (Manitoba Eco-Network, Winnipeg, Manitoba),
- John Jackson (Citizens' Network on Waste Management, Kitchener, Ontario),
- Jamie Kneen (Mining Watch Canada, Ottawa, Ontario),
- Melanie Langille (NB Lung, Fredericton, Nouveau-Brunswick),
- Crystal Stamp-Cardinal (Société des gardiens de l'eau, territoires des traités 6, 7, 8 et 11, Can.),
- Dakota Norris (Association canadienne des médecins pour l'environnement, Saskatoon, Saskatchewan),
- Ian Peace (Friends of Fish Society, Salt Spring Island, Colombie-Britannique)

Remerciements spéciaux - Anna Tilman

Cette année, Anna Tilman, d'Aurora (Ontario), a quitté son poste de membre du groupe de travail de l'INRP sur les ONG. Au cours de ses 23 années de service dévoué, Anna a toujours fait preuve de détermination et de passion dans la défense du droit de savoir des communautés par l'intermédiaire de l'INRP.

Anna a été membre de la Watershed Sentinel Educational Foundation.

Le groupe de travail sur les ONG de l'INRP vous remercie sincèrement pour toutes vos contributions et soumissions.

Enquête sur l'évaluation de l'accessibilité et de la facilité d'utilisation de l'inventaire national des rejets de polluants du Canada

Certains d'entre vous font partie des 120 personnes qui ont répondu à cette enquête il y a un peu plus d'un an. Nous vous en remercions. Les résultats complets de cette enquête sont disponibles à l'adresse suivante : <https://cela.ca/wp-content/uploads/2024/03/ENGO-Survey-Assessing-Accessibility-and-Usability-of-Canada-s-NPRI.pdf>

Cette lettre d'information est un moyen de répondre à certaines des préoccupations et des suggestions que vous avez exprimées dans l'enquête.

CE QU'IL Y A DANS VOTRE JARDIN

Travailler à l'amélioration de l'INRP

Les membres de votre équipe d'ONG ont travaillé d'arrache-pied pour élaborer des propositions de modification de l'INRP. Deux des principales propositions sur lesquelles nous avons travaillé au cours de l'année écoulée visent à faire ajouter les PFAS («Forever Chemicals») et la fracturation à l'INRP.

PFAS - Substances per- et polyfluoroalkyles «Forever Chemicals» (produits chimiques de longue durée)

En 2022, nous avons réussi à persuader le personnel de l'INRP d'étudier la possibilité d'ajouter les PFAS aux substances qui doivent être déclarées dans le cadre de l'INRP. Fe de Leon, de l'Association canadienne du droit de l'environnement, et John Jackson, du Citizens' Network on Waste Management, étaient les représentants des ONG au sein du sous-groupe chargé d'étudier la façon d'ajouter les PFAS. Judi Krzyzanowski, de l'Association canadienne des médecins pour l'environnement, a également fait partie du sous-groupe à ses débuts. Nous sommes également conseillés par deux experts en SPFO, Beverley Thorpe et Olga Speranskaya. Le travail a été intense au cours de l'année écoulée.

En septembre 2024, le gouvernement canadien a soumis sa proposition à consultation. Cette proposition nous préoccupe beaucoup. L'une d'entre elles était que le gouvernement limitait les déclarations à l'INRP à seulement 131 des quelque 16 000 PFAS connus. Le 25 novembre 2024, trente-deux organisations des secteurs de l'environnement et de la santé au Canada ont participé à une réponse commune que nous avons envoyée à l'ECCC pour expliquer nos préoccupations et nos recommandations alternatives. Cette réponse est disponible à l'adresse suivante : <https://cela.ca/wp-content/uploads/2024/11/NGO-response-for-PFAS-reporting-in-NPRI-November-25-2024-correction-Nov-27-2024.pdf>. Merci à ceux d'entre vous qui ont participé à cette initiative.

ECCC a proposé que la déclaration à l'INRP commence par la déclaration des rejets et des transferts de PFAS qui seront rejetés en 2025. Nous avons soutenu cette position. La plupart des installations qui seraient responsables de la déclaration des PFAS ont recommandé que la déclaration ne commence pas avec les données de 2025 et que la déclaration soit reportée d'au moins un an, mais de préférence d'un plus grand nombre d'années.

Nous vous tiendrons informés de la décision prise par l'ECCC.

CE QU'IL Y A DANS VOTRE JARDIN

FRACTURATION

L'INRP exempte les entreprises pétrolières et gazières de l'obligation de déclarer les rejets et les transferts résultant de l'utilisation de nombreuses substances toxiques dans leurs procédés de fracturation. Nous nous efforçons de supprimer cette exemption. Pour étayer cette campagne, nous avons préparé, sous la direction d'Alice de Wolff du Watershed Sentinel en Colombie-Britannique, un rapport détaillant les risques associés à la fracturation, l'état de cette industrie en pleine expansion et contestant les raisons invoquées par l'INRP pour exempter la fracturation de la déclaration. Notre rapport est disponible sur le site web de l'ACDE à l'adresse suivante :

<https://cela.ca/wp-content/uploads/2024/06/Fracking-submission-to-NPRI-48-NPRI-Chemicals-Review-March-2024-final.pdf>.

Notre objectif provisoire en matière de fracturation est d'inscrire l'examen de la suppression de l'exemption de fracturation au plan de travail de l'INRP pour la période 2025 - 2028.

Comment les militants ont utilisé l'INRP dans leur travail

En février 2023, Jamie Kneen de Mining Watch Canada a fait une présentation au groupe de travail multilatéral de l'INRP sur la déclaration par les installations minières de leurs rejets de substances de l'INRP dans leurs bassins de résidus et leurs amas de roches. Il a décrit la valeur de ces informations comme servant deux objectifs principaux d'intérêt public : «1) l'enregistrement des responsabilités en matière de santé publique et d'intégrité écologique liées aux substances potentiellement dangereuses présentes dans les stériles et les résidus miniers, et 2) l'identification des risques potentiels liés aux déversements et aux rejets accidentels.»

Pour 2021, l'industrie minière a déclaré à l'INRP qu'elle avait rejeté 1,2 million de tonnes de substances polluantes de l'INRP dans ses bassins de résidus et ses amas de roches. Cela représente environ 25 % de tous les polluants de l'INRP rejetés et transférés par toutes les installations polluantes du pays. Voir le rapport de Mining Watch <https://cela.ca/wp-content/uploads/2024/03/Reporting-of-Toxic-Substances-Released-by-Mining-under-the-NPRI.pdf>

CE QU'IL Y A DANS VOTRE JARDIN

Comment les activistes ont utilisé l'INRP dans leur travail - suite

Si cela avait été le cas quinze ans plus tôt, Jamie n'aurait pas été en mesure de trouver ces informations. En effet, lors de la création de l'INRP en 1992, le gouvernement avait initialement exempté les bassins de résidus et les amas de roches. Ce n'est qu'à la suite d'une action en justice intentée par les groupes de citoyens Mining Watch Canada et Great Lakes United, avec le soutien juridique d'Ecojustice, que ces informations sont aujourd'hui accessibles au public.

En 2007, ces groupes ont intenté une action en justice contre le ministre de l'environnement, demandant à la Cour fédérale canadienne de rendre une ordonnance obligeant le ministre à exiger de l'industrie minière qu'elle déclare à l'INRP ses rejets dans les bassins de résidus et les amas de roches. En 2009, la Cour s'est prononcée en faveur des requérants.

La décision de la Cour, rédigée en termes très forts, qualifie de «glacial» le rythme décisionnel du gouvernement et lui reproche d'avoir fermé les yeux sur la question et de s'être «traîné les pieds pendant plus de 16 a. En conséquence, la Cour a fait entrer en vigueur sa décision quatre ans avant que la Cour ne rende sa décision.

Sans les actions de Mining Watch Canada et de Great Lakes United, avec l'assistance juridique d'Ecojustice, il est probable que le public n'aurait toujours pas accès aux informations sur les polluants envoyés par l'industrie minière dans les bassins de décantation et les amas de roches.



CE QU'IL Y A DANS VOTRE JARDIN

SOURCE: CANVA

Veillez nous envoyer de courtes histoires sur la façon dont vous avez utilisé les données de l'INRP dans votre travail afin que nous puissions les utiliser dans les prochains bulletins d'information.

Envoyez également vos commentaires et vos idées sur ce que vous aimeriez voir dans le bulletin à John Jackson.

Rédacteur en chef du bulletin d'information, John Jackson, Réseau des citoyens sur la gestion des déchets, jjackson@web.ca

Conception et édition, Crystal Stamp-Cardinal, Gardiens de l'eau, projects@keepersofthewater.ca

Pour obtenir des renseignements sur la participation des ONG au groupe de travail de l'INRP, veuillez contacter : Fe de Leon, MPH Chercheuse et parajuriste Association canadienne du droit de l'environnement, deleonf@ccla.ca

Remerciements : Ce projet a été entrepris avec le soutien financier du gouvernement du Canada par l'intermédiaire du ministère fédéral de l'environnement et du changement climatique.